

<p>Les textes qui régissent cette fiche-cours sont : le décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 02/09/2015, le Règlement d'Ordre Intérieur de l'école, et le Dossier Pédagogique concernant cette unité de formation. Par votre inscription à cette UF, en tant qu'étudiant vous reconnaissez avoir été informé de ces éléments.</p>	
UE 1.1 –Approches soignante en santé mentale et psychiatrie : méthodologie spéciale	
Intitulé de l'Unité de formation : Formation de soignant en santé mentale et psychiatrie	Niveau d'études : Enseignement Supérieur Paramédical de type court - Groupes : 3B
Intitulé du cours : Approche soignante en santé mentale et psychiatrie : méthodologie spéciale	Unité déterminante
Nombre de périodes : 20 P	Code : N°823104U34S1
DESCRIPTION	
Prérequis : <ul style="list-style-type: none"> • faire une synthèse écrite et/ou orale d'un texte relatif au secteur psychiatrique et en faire un commentaire critique ; • <i>au départ d'une situation concrète du secteur psychiatrique :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ observer les faits ; ○ les analyser et les interpréter ; ○ émettre un questionnement incluant sa réflexion et son analyse en l'argumentant d'éléments pertinents par rapport à la situation ; • expliciter son projet professionnel dans le cadre d'une intervention en secteur psychiatrique. 	
Objectifs : Cette unité de formation vise à développer les savoirs, savoir-faire et savoir-faire comportementaux actualisés appliqués aux patients psychiatriques. Elle vise à permettre à l'étudiant qui travaille dans le secteur de la santé mentale et psychiatrique : <ul style="list-style-type: none"> • d'accroître ses compétences d'observation, d'intervention et d'évaluation dans l'approche soignante des patients psychiatriques ; • d'accroître ses compétences d'intervention en collaboration avec les autres professionnels du secteur ; • de promouvoir une prise en charge de qualité des patients psychiatriques, notamment par une relation d'aide appropriée à la pathologie. 	
Personnel enseignant : M. LALLEMAND Jean-François	
Statut du cours : Obligatoire	
Programme : L'étudiant sera capable de : <ul style="list-style-type: none"> • de développer une démarche d'observation fine et d'analyse (utilisation de grilles d'observation, d'évaluation ...) en vue de repérer des indices pertinents de l'état psychique du patient ; • <i>en s'appuyant sur l'utilisation de techniques d'observation, d'intervention et d'évaluations spécifiques</i>, de proposer des attitudes ou des actions à adopter ; • <i>en s'appuyant sur le plan de soins, les rapports d'expertise psychologique et psychiatrique, les divers éléments fournis par l'équipe pluridisciplinaire</i>, de proposer des activités soignantes spécifiques ; • de situer son intervention au regard de la déontologie, de l'éthique et des droits des patients. 	

Contenu du cours :

Le cours est téléchargeable sur www.lereservoir.eu

I. Approche ciblée de la notion de méthodologie de l'observation

1. Introduction
2. L'introspection
 - A. Le self-rating depression scale de W. W. Zung
 - B. L'inventaire de dépression de A.T. Beck
3. L'observation
 - Typologie : (1) observation libre (3) observation holistique
 - (2) observation systématique (4) auto-observation
4. L'utilisation de techniques d'observation, d'interventions et d'évaluations spécifiques :
Observation médicale en psychiatrie, nurses' observation scale for inpatient evaluation, échelle abrégée d'appréciation psychiatrique

II. Zoom sur le plan de soins psychiatriques, sur le rapport d'expertise psychiatrique et psychologique

1. Le plan de soins psychiatriques
2. Le rapport d'expertise psychiatrique et psychologique

III. Déontologie, éthique et droits du patient

1. Déontologie et éthique
2. La loi 'Droits du patient'

IV. Les tests psychologiques

1. Les tests d'efficiences
2. Les tests de créativité
3. Les tests de personnalité

Bibliographie :

AESP/CNUP, Référentiel de Psychiatrie : Psychiatrie de l'adulte. Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Addictologie, - Tours, Université François Rabelais, 2014

AESP/CNUP, L'examen clinique psychiatrique standardisé, c'est possible !, - Coll. (Ali Amad, Pierre A. Geoffroy, Jean-Arthur Micoulaud-Franchi, David Bensamoun, Farid Benzerouk, Hugo Peyre, Antoine Yroni, Clélia Quilès, Thomas Fovet), Elsevier Masson, 2018

BERGERET J. & al., Abrégé de psychologie pathologique, Masson, 2008 (10^{ème} édition)

CHABROL Cl., RADU M., Psychologie de la communication et persuasion, De Boeck, 2008

DANTIER B., Les théories et leur priorité sur l'observation et l'expérimentation, Plon, 2004

LE CORPS Ph. - Education du patient. *Pédagogie Médicale*, 2004

MORMONT C., Systématisation de l'entretien clinique en fonction des échelles AMDP, Acta Psychiatrica Belgica, 1987

PSIUK Th., GOUBY M., 20 situations cliniques prévalentes (Tome 3), Elsevier Masson, 2013

SPIEGELSTEIN J., HATZFELD H., Méthodologie de l'observation sociale - comprendre, évaluer, agir, Dunod, 2000

VAN CAMPENHOUDT L., QUIVY R., Manuel de recherche en sciences sociales, Dunod, 2011

WING J.K., COOPER J.E., SARTORIUS. N. & Coll., Guide pour un examen psychiatrique, Pierre Mardaga, 1980.

Méthodologie et organisation :

Le cours fera une large place à des situations vécues par les étudiants, notamment à travers les expériences professionnelles. Les témoignages seront discutés sans jugement de la part du groupe. La théorie viendra en appui de ces discussions. Les étudiants disposent d'un syllabus complet : travaux de groupe réalisés en classe avec analyse de situations cliniques.

Acquis d'apprentissage et degré de maîtrise :

Pour atteindre le **seuil de réussite**, à partir d'une situation concrète de soins en milieu psychiatrique amenée par le chargé de cours ou par l'étudiant avec l'aval du chargé de cours, l'étudiant sera capable :

- de collecter les données, les analyser et les interpréter ;
- de proposer et de planifier des activités soignantes spécifiques qui s'inscrivent dans le programme de soins psychiatriques en y intégrant les aspects relationnels soignant/soigné ;
- d'argumenter sa proposition.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité de l'expression orale et/ou écrite ;
- la précision du vocabulaire utilisé ;
- la cohérence de l'argumentation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation finale sous la forme d'un examen (cahier ouvert/fermé - à déterminer) d'une durée d'environ 120 minutes : exploitation de documents et de situations cliniques.

Travail de réflexion sur une thématique appropriée.